COMMUNE DE LE FLEIX

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

En application des dispositions de l'arrêté du 16 octobre 2017 Monsieur le Maire de le Fleix a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du zonage d'assainissement collectif.

L'objet de la présente enquête consiste en la présentation d'un projet de révision du zonage sur certains secteurs de la commune, ainsi que la réhabilitation et mise en conformité du système d'assainissement collectif eaux usées.

L'enquête publique aura lieu du lundi 20 novembre 2017 9H00 au mardi 19 décembre 17H30 inclus soit pendant 30 jours consécutifs.

Monsieur Michel GUEGUEN, a été désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, pour assumer les fonctions de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Le Fleix, les jours et heures suivants :

- lundi 20 novembre 2017 de 9H à 12h,
- mercredi 6 décembre 2017 de 14H à 17H.
- mardi 19 décembre 2017 de 14H30 à 17H30.

Au plus tard à la date d'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée, les pièces du dossier d'enquête (excepté la publicité dans la presse et le registre d'enquête) pourront être consultées à la Mairie et sur le site internet suivant : www.lefleix.fr – rubrique Vie Municipale – sous rubrique Enquête Publique

Les pièces du dossier, qui inclut l'arrêté de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale MRAE portant décision d'examen au cas par cas, ainsi qu'un registre d'enquête à pages non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie du Fleix, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur ledit registre ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la Mairie 1 place Raymond Chandou 24130 LE FLEIX; ou par voie électronique à l'adresse suivante enquête.publique@lefleix.fr.

Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête dans les meilleurs délais afin d'être consultables par le public. Ils devront parvenir à la Mairie du Fleix exclusivement pendant la durée de l'enquête, soit du 20 novembre 2017 9H00 au 19 décembre 2017 à 17H30 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête :

- 1) des informations sur le projet de l'enquête pourrtont être demandées auprès de la Mairie du Fleix au 05 53 23 52 10,
- 2) les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande à la mairie du Fleix.

Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie du Fleix.

Le rapport du commissaire enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en Mairie de Le Fleix, pendant une durée de un an à compter de la clôture de l'enquête, et sur le site www.lefleix.fr – rubrique Vie Municipale – sous rubrique Enquête Publique.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente délibèrera pour valider le nouveau zonage d'assainissement.